



# Note d'actualité

## Comment déterminer la destination d'un immeuble ?

Voici une question importante et toujours très difficile à trancher.

Le Conseil d'Etat [Conseil d'État, 10e et 9e chambres réunies, 8 Juillet 2024 – n° 475635] vient de donner une manière de procéder en retenant une grille d'analyse selon trois critères, à savoir :

- L'autorisation d'urbanisme préalable ;
- A défaut, les caractéristiques propres ne permettant qu'un seul type d'affectation ;
- A défaut encore l'ensemble des circonstances de fait de l'espèce.

*Laurent JACQUES, Avocat associé, Pôle public*